



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/35/L.94/Corr.1
14 novembre 1980

ANGLAIS, CHINOIS,
ESPAGNOL, FRANCAIS,
RUSSE SEULEMENT

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 61 q) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/35/L.66

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

Rectificatif

Page 2, paragraphe 2

Remplacer le paragraphe actuel par le texte suivant :

2. Aux termes du paragraphe 5 de la section II du projet de résolution A/C.2/35/L.66, le Secrétaire général serait prié "d'assurer la participation effective des représentants des pays les moins avancés à la Conférence en cherchant à obtenir des ressources extra-budgétaires pour financer les frais de voyage de trois représentants de chacun des pays les moins avancés". Il est rappelé à ce propos que l'Assemblée générale, dans sa décision 34/449, a également prié le Secrétaire général d'étudier les moyens de fournir, si nécessaire, aux délégations des pays les moins avancés, en utilisant notamment des ressources extra-budgétaires, une aide pour couvrir leurs frais de voyage et de subsistance, afin de leur permettre de participer aux réunions du Comité préparatoire. Toutefois, sur la base de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.2/34/L.70, par. 4), où celui-ci indiquait que, bien qu'il ait l'intention de chercher à obtenir des contributions volontaires pour couvrir ces dépenses, il n'était pas possible d'avoir à bref délai une indication précise de ces possibilités de financement extra-budgétaires, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 144 000 dollars pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de chacun des pays les moins avancés appelé à participer à chacune des deux sessions du Comité préparatoire en 1980. Depuis lors, le Secrétaire général a lancé un appel à tous les gouvernements afin qu'ils versent des contributions volontaires à cet effet; néanmoins, il n'a reçu aucune réponse positive à ce jour.
